

L'an deux mille neuf, le vingt quatre février, le Conseil Municipal de la commune d'ARCHAMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2009

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM B. JOUVENOZ – JF. HOTELLIER - R. LARUE – M. MAYET - Y. CHAVANNE
A. GUILLOT– D. PERAY – M. LANCHE - S. FONTAINE - D. BAUDET - C. NIQUILLE
C. COBLENCE -H. JOUCLARD - C.L. SIMEONI - J.C. MAILLOT

Absent(e)s (excusé(e)s) : néant

Monsieur André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire relaie l'annonce faite sur la suppression de la taxe professionnelle. Un débat s'ouvre sur ce sujet et sur les pistes de remplacement (autres ressources, bases modificatives,..). La suppression de cette ressource importante sans compensation risque d'hypothéquer les investissements futurs.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance après avoir adopté, à l'unanimité des présents, le procès-verbal des réunions du 9 décembre 2008 et 20 janvier 2009

TAUX D'IMPOSITION 2009

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André GUILLOT qui présente l'évolution des bases d'imposition en 2009 et l'estimation des produits fiscaux attendus. La variation des bases est globalement de + 2,8 % par rapport au réalisé de l'année précédente. Il indique que la Communauté de Communes du Genevois prévoit d'augmenter cette année ses taux de 5%. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée dans un programme d'investissements qui nécessitera des dépenses importantes les prochaines années. Monsieur GUILLOT indique que l'augmentation de la population (1662 habitants au dernier recensement officiel de l'INSEE) a entraîné une augmentation des recettes fiscales et de la DGF.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents les taux d'imposition 2008 suivants :

	Rappel taux 2008	Taux 2009	Taux moyens communaux dans le Département
Taxe d'habitation (TH)	6,78 %	6,78 %	12,65%
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	5,46 %	5,46 %	14,07 %
Taxe foncière propriétés non bâties	39,90 %	39,90 %	58,49 %
Taxe professionnelle (TP)	9,79 %	9,79 %	15,87 %

Le produit fiscal attendu en 2009 est de 1 181 133 Euros.

BUDGETS PRIMITIFS 2009

Budget général :

A l'aide d'un vidéo projecteur, Monsieur GUILLOT présente le projet de budget qui se résume ainsi :

- ✓ Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 2 826 172,13 Euros.
- ✓ Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 1 975 731,30 Euros.

Ce projet de budget intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008, soit un besoin de financement de la section d'investissement de 677 750,17 Euros, et un report en excédent de fonctionnement de 413 013,13 Euros.

L'autofinancement brut prévisionnel s'élève à 882 438,13 Euros et permettra d'alimenter la section d'investissement, notamment pour les opérations suivantes :

- Acquisition de terrains,
- Aménagement du Chemin de Chez Blondin,
- Aménagement de la route de Vovray,
- Enfouissement des réseaux secteur d'Arbigny (tranche II).

44 900 Euros de restes à réaliser en dépenses ont été budgétisés pour solder les programmes d'investissement initiés en 2008. Une ligne d'emprunt de 150 000 Euros a été ouverte pour faire face à d'éventuelles acquisitions de terrains destinées à recevoir de futurs équipements publics.

Une subvention de 70 000 Euros est inscrite pour abonder le budget annexe de l'auberge communale. Après avoir pris connaissance du projet de budget, de l'état de la dette (annuité 2009 : 296 285,51 Euros) et du programme de travaux prévus, le Conseil municipal adopte à l'unanimité, par chapitre, le budget principal 2009 de la commune.

Une délibération est également prise pour l'affectation anticipée du résultat 2008.

Budget annexe de l'eau :

- ✓ Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à 132 365,42 Euros.
- ✓ Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 196 416,69 Euros.

Ce projet de budget intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008, soit un excédent à la section d'investissement de 64 951,27 Euros, et un report en excédent de fonctionnement de 82 865,42 Euros.

23 000 Euros de restes à réaliser en dépenses ont été budgétisés pour solder les programmes d'investissement initiés en 2008, en particulier le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réservoir d'eau potable.

Après avoir pris connaissance du projet de budget, de l'état de la dette (annuité 2009 : 11 985,69 Euros) et du programme de travaux prévus, le conseil municipal adopte à l'unanimité, par chapitre, le budget annexe de l'eau potable 2009.

Une délibération est également prise pour l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2008.

Budget annexe de l'auberge communale :

- ✓ Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à 70 000 Euros.
- ✓ Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 69 000 Euros.

Ce projet de budget est le premier pour l'auberge communale. Les dépenses prévues concernent essentiellement les honoraires et les études.

Monsieur le Maire remercie Monsieur GUILLOT pour le temps consacré à la préparation des budgets et la clarté de son exposé.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'à la suite de la réforme de la M14, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, les subventions d'équipement sont imputées sur la section d'investissement (comptes 204) et doivent obligatoirement donner lieu à un amortissement comptable sur une durée maximale de 5 ans lorsque

le bénéficiaire est une personne de droit privé et 15 ans lorsqu'il s'agit d'une personne de droit public. Sont essentiellement concernées les subventions versées au SELEQ 74.

Monsieur le Maire propose d'amortir les subventions versées aux personnes de droit privé sur une durée de 5 ans et aux personnes de droit public de la manière suivante :

- opérations d'aménagement : 10 ans
- achat de matériel ou étude : 5 ans

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

✚ **DECIDE** de retenir la durée de 5 ans pour l'amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé, 5 ans pour une personne de droit public lors d'une opération achat de matériel ou d'étude et 10 ans pour un personne de droit public lors d'une opérations d'aménagement

PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 15 juillet 2008 pour l'acquisition de terrains situés au lieu-dit « l'abondance ». La propriétaire des parcelles limitrophes a contacté la commune afin de vendre sa propriété. Les parcelles concernées sont cadastrées section AB n°182 et 313 pour une surface globale de 7896 m².

La situation de ces terrains permet d'envisager la construction de logements (dont 30% de logements aidés) et d'équipements publics. Dans sa séance du 23 janvier 2009, le conseil d'administration de l'EPF 74 a donné son accord pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires au projet envisagé.

Cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par le service des domaines, soit la somme de 592 200 Euros. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre le l'EPF 74 et la commune d'Archamps.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✚ **APPROUVE** les modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour l'acquisition des biens mentionnés ci-avant ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et convention nécessaires à l'application de la présente délibération

MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES - TRANCHE CONDITIONNELLE: CONVENTION SMDEA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux réalisés pour la mise en conformité des périmètres de captages (Drise et des Places).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention de financement à conclure avec le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et Assainissement (S.M.D.E.A).

Sur un montant de travaux et honoraires de 27 165 Euros HT, le S.M.D.E.A. propose une subvention de 9974 Euros et le département une subvention de 1719 Euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **ADOPTER** la convention de financement du SMDEA pour les travaux de mise en conformité des captages de Drise, tranche conditionnelle, telle qu'elle annexée à la présente
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et le charge de suivre ce dossier.

AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CHEMIN DE CHEZ BLONDIN

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier technique du projet de travaux du chemin de Chez Blondin (voie communale n°4) : aménagement et sécurisation de la voirie.

Le coût global de l'opération est évalué à 563 867,93 Euro toutes taxes et honoraires inclus. Le plan de financement envisagé est le suivant :

Aide financière du Conseil Général de la Haute-Savoie (20%)	112 774 €
Amendes de police	10 000 €
Ressources propres communales	441 093,93€

Monsieur le Maire précise que la partie travaux proprement dite se décompose comme suit :

-Lot n°1 : terrassements, bordures et eaux pluviales : 356 305,12 € HT soit 426 140,92 € TTC.

-Lot n°2 : réglage, revêtements et marquages : 93 249,00 € HT soit 111 525,80 € TTC.

Cet exposé entendu de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ↳ **APPROUVE** le projet présenté d'aménagement et de sécurisation du Chemin de Chez Blondin ;
- ↳ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget général ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute-Savoie au titre des fonds frontaliers, des amendes de police et de tout autre dispositif d'aide aux investissements des communes ;
- ↳ **DECIDE** de procéder à la dévolution des travaux par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché et à engager les dépenses correspondantes

REALISATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AU LIEU-DIT « PONT DE COMBE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'étude en cours pour l'aménagement d'un carrefour giratoire au lieu-dit « Pont de Combe » à l'intersection des RD 1201 et 18, par le Conseil Général, et les différentes étapes accomplies.

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse du bilan de concertation réalisé avec les collectivités, services de l'Etat et établissements publics. Il présente ensuite le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Cet exposé entendu de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ↳ **PREND CONNAISSANCE** du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique;
- ↳ **APPROUVE** le dossier présenté

DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le repas des Aînés aura lieu le dimanche 5 avril prochain dans le restaurant du Macumba. Le Conseil Municipal précise les conditions qui devront être réunies pour être ajouté à la liste actuelle des invités : avoir plus de 65 ans, être électeur à Archamps et en résidence principale. Les personnes non inscrites sur les listes électorales remplissant les autres conditions pourront tout de même se manifester au secrétariat pour être ajouté.

Monsieur André GUILLOT indique que la troupe du petit théâtre du Salève donnera une représentation le vendredi 3 avril 2009, 20 h 30, dans la salle polyvalente ; le titre de la pièce de théâtre sera : « Monsieur a bien changé ».

Monsieur le Maire indique que six caveaux ont été installés, la semaine dernière, dans le cimetière, présente en outre la situation actuelle du cimetière et souligne le manque d'espace disponible. Le Conseil Municipal souhaite qu'une procédure de relevage de tombes soit engagée. Ce sujet sera inscrit prochainement à l'ordre du jour.

Monsieur Yves CHAVANNE et Claude NIQUILLE remercient les bénévoles et le personnel des services techniques qui ont participé cette année à l'association du téléski du Salève pour leur travail et leur efficacité. Une descente au flambeau est organisée le samedi 28 février 2009 pour saluer cette saison avec enneigement exceptionnel. Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont manifesté un fort engagement pour le fonctionnement du téléski et du foyer de fond.

Monsieur le Maire indique que des travaux ont été réalisés à l'école maternelle visant à relier la salle de repos à l'ancien bureau de la Directrice afin de créer des places de sieste supplémentaires. Les entreprises DURET et BRUNET sont intervenues durant les vacances scolaires, ainsi que les services techniques, qui ont tous réalisé un très bon travail. Il informe aussi l'assemblée que Michel DESVALLES, l'architecte qui a conçu le groupe scolaire, avait été missionné pour réaliser une étude sommaire afin de créer une extension au bâtiment (ajout d'une classe, extension du restaurant scolaire et création d'un préau).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif du PASS FONCIER permettant l'accession à la propriété de salarié du secteur privé.